



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Bourse

Question écrite n° 121729

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme fait part à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de ses interrogations de voir validée par l'autorité des marchés financiers l'introduction en Bourse de sociétés dites « spécialistes du charme et des produits érotiques ». Ces sociétés attractives en raison de leur rentabilité, et dont les activités sont parfois peu identifiables au premier abord, figurent ainsi parmi dans les actifs OPCVM (SICAV et fonds communs de placement) des organismes bancaires. Il apparaît très regrettable que, par ce biais, les titulaires de portefeuille de titres soient amenés, à leur insu et sans information préalable, à financer ce type d'activité, participant de ce fait, contre leur volonté, au développement de l'industrie pornographique dans notre pays. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer son sentiment sur cette question et les mesures qu'il envisage de prendre pour mieux encadrer et déterminer la qualité des sociétés sollicitant l'appel public à l'épargne en raison de la nature de leur activité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121729

Rubrique : Marchés financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3480